

# Pratiquer le Judo à l'école Sainte Thérèse

Madame, Monsieur,

Votre enfant va réaliser dans le cadre scolaire, une initiation de Judo par l'intermédiaire de l'éducateur sportif Judo qui enseigne cette discipline tout au long de l'année au sein de l'école. Celle-ci se déroulera le jeudi 19 et le vendredi 20 septembre 2024.

Monsieur Philippe THOMAS vous propose cette activité Judo au sein de l'école Sainte Thérèse à partir du jeudi 3 octobre 2024. Celle-ci est destinée aux classes élémentaires, du CP au CM2.

**M. Philippe THOMAS** - Tél. 06.08.55.03.84 / [judo89-ctd-thomas@wanadoo.fr](mailto:judo89-ctd-thomas@wanadoo.fr)  
Titulaire du B.E.E.S. 2° (N°75.89.0056) / Carte professionnelle (N° 08997ED0033)  
Ceinture noire 7 Dan - Intervenant technique national - Arbitre national

En effet, la pratique de cette discipline éducative est le fruit d'une collaboration entre l'école Sainte Thérèse et le Judo Club Appoigny (structure portant la licence fédérale).

Si votre enfant est intéressé pour pratiquer le Judo de façon régulière sur l'année scolaire, vous pouvez venir rencontrer Monsieur Philippe THOMAS et lui poser toutes vos questions. Voici les démarches à suivre :

## 1. RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se dérouleront au sein de l'école aux jours ci-dessous (présence dans la cour au niveau du petit gymnase) :

**Lundi 23, Mardi 24, Jeudi 26 et vendredi 27 septembre 2024 de 16h30 à 17h00.**

✉ En cas d'indisponibilité pendant ces créneaux, vous avez la possibilité de réaliser cette démarche par courriel : [judo89-ctd-thomas@wanadoo.fr](mailto:judo89-ctd-thomas@wanadoo.fr)

Les pratiquants seront licenciés à la fédération française de Judo (Judo Club Appoigny) ce qui pourra leur permettre de participer aux entraînements du club ainsi qu'aux actions fédérales.

## 2. COURS :

Comme l'année dernière, les cours se dérouleront tous les jeudis (hors vacances scolaires), pendant la pause méridienne. Au vu du nombre d'inscriptions, nous vous proposerons un créneau horaire. Le jour du cours de Judo, l'enfant devra rester déjeuner à la cantine de l'école. **La reprise des cours est prévue le jeudi 3 octobre 2024.**

## 3. A FOURNIR :

- Fiche d'inscription 2024-2025 (si vous souhaitez ce document, merci de contacter par mail M. Philippe THOMAS)
- Questionnaire relatif à l'état de santé (si vous souhaitez ce document, merci de contacter par mail M. Philippe THOMAS)
- Sac de sport + Judogi (tenue de Judo) + Obi (ceinture de Judo) - **Merci d'inscrire leur nom sur le matériel**

## 7. COUT :

**165 €** (105 € de cotisation annuelle) et (60 € = licence FFJDA (41 €) + frais administratifs pour le Judo Club Appoigny (19 €))  
Chèques à l'ordre du - **THOMAS Philippe (105 €) - soit 1 chèque de 105 € ou alors 3 chèques de 35 €**  
- **Judo Club Appoigny (60 €) - 1 chèque de 60 € (chèque débité le 15 octobre 2024)**

### Important :

- **Concernant le paiement de la cotisation :**
  - . Possibilité de paiement en 1 fois (105 €), le chèque sera débité le 15 octobre 2024
  - . Possibilité de paiement en 3 fois (3 chèques de 35 €), les chèques seront débités le 15 octobre 2024, le 15 janvier 2025 et le 15 avril 2025.
- **En cas d'arrêt en cours de saison sportive (uniquement pour des raisons de contraintes sanitaires),**
  - . Pour le paiement en 1 fois, aucun remboursement
  - . Pour le paiement en 3 fois, le(s) chèque(s) de la cotisation annuelle sera(seront) restitué(s).  
**Arrêt au plus tard le 31 décembre 2024, remboursement de 70 €, arrêt entre le 1 janvier 2025 et le 31 mars 2025 inclus, remboursement de 35 € et à partir du 1 avril 2025, aucun remboursement.**
  - . Le chèque de 60 € (licence FFJDA + frais administratifs) ne pourra pas être remboursé.

**M. Philippe THOMAS**

Avec l'accord de

**Madame ABT**

Cheffe d'établissement école Sainte Thérèse